

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CFS: 83/3 Février 1983
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point III de l'ordre
du jour provisoire

F

COMITE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

Huitième session

Rome, 13-20 avril 1983

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LA
SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE

I. INTRODUCTION

1. Dans le présent document, on étudie la mise en oeuvre des points I, II, III et V du Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale qui concernent respectivement: l'adoption de politiques de stockage des céréales vivrières; les critères applicables à la gestion et au déblocage des stocks nationaux; les mesures spéciales destinées à aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à satisfaire leurs besoins d'importation courants et leurs besoins d'urgence; enfin, l'autonomie collective des pays en développement. Les mesures concernant l'aide à la sécurité alimentaire (point IV) sont étudiées dans le document CFS: 83/5.

2. Un grand nombre de pays ont maintenant adopté des politiques nationales de stockage des céréales vivrières qui ont des objectifs conformes au Plan d'action et à l'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale. Cependant, ces politiques et leur mise en oeuvre ne répondent pas encore à la disposition fondamentale de l'Engagement international aux termes de laquelle "les gouvernements devraient, en conformité avec leurs obligations institutionnelles et constitutionnelles, adopter en matière de stocks nationaux des politiques qui tiennent compte de celles d'autres pays et qui aient pour effet de maintenir les stocks de céréales de base à un niveau minimum de sécurité pour l'ensemble du monde".

3. Les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, dont bon nombre ne disposent pas d'installations d'entreposage suffisantes et connaissent de graves difficultés de balance des paiements, ne sont pas en mesure de profiter de l'abondance actuelle des disponibilités et des bas prix des produits alimentaires dans le monde et ils seront même empêchés de le faire à l'avenir, à moins qu'ils ne reçoivent une aide appropriée pour améliorer leurs infrastructures de sécurité alimentaire ainsi qu'une aide alimentaire ou des ressources financières leur permettant d'importer des vivres pour assurer la consommation courante mais aussi pour créer ou reconstituer des stocks minimaux de sécurité alimentaire.

4. L'action réalisée à l'échelon international conformément au Plan d'action a comporté en 1982 la prorogation de la Convention relative à l'aide alimentaire de 1980 pour trois ans, soit jusqu'en juin 1986; la convocation d'une conférence conjointe des contributions aux ressources ordinaires du PAM et des contributions à la RAIU et la création d'une Commission régionale de la sécurité alimentaire pour l'Asie et le Pacifique.

5. Il est admis que l'autonomie collective des pays en développement offre de grandes possibilités de renforcer la sécurité alimentaire de ces pays et certains organismes régionaux ou sous-régionaux étudient activement des mesures coordonnées pour atteindre cet objectif mais ces tentatives n'en sont qu'à leur début.

6. Dans l'ensemble, s'il ne faut pas sous-estimer les mesures prises aux niveaux national et international depuis l'adoption du Plan d'action en 1979, ses principes ne sont mis en application que partiellement et les progrès ont été lents depuis la dernière session du Comité. Les délégués souhaiteront peut-être compléter les informations figurant dans le présent document. Toutefois, étant donné que les vues du Directeur général sur ces questions de politique et les questions connexes sont présentées dans son rapport (document CFS: 83/4), il est suggéré que le CFS attende d'avoir examiné le point IV de l'ordre du jour pour formuler des recommandations relatives à la mise en oeuvre du Plan d'action.

II. ADOPTION ET APPLICATION DE POLITIQUES ET PRATIQUES NATIONALES DE STOCKAGE DES CEREALES

7. D'après les informations dont dispose le Secrétariat, il y a actuellement 72 pays (12 pays développés et 60 pays en développement) qui ont adopté des politiques nationales de stockage des céréales explicites 1/. En outre, la CEE, six autres pays développés et dix pays en développement déclarent qu'ils appliquent des pratiques de stockage qui leur permettent d'atteindre les objectifs énoncés dans l'Engagement international et le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale. Ainsi, 98 pays au total appliquent des politiques nationales de stockage des produits alimentaires ou suivent des pratiques à cet égard.

Objectifs de stockage

8. Soixante-sept pays (58 pays en développement et neuf pays développés) ont déclaré avoir fixé des objectifs pour stocker les céréales 2/. La plupart des pays gros exportateurs de céréales ne se sont pas fixé d'objectifs précis. Cependant, aux Etats-Unis, en vertu de la loi de 1981 sur l'agriculture et l'alimentation, le Secrétaire à l'agriculture peut fixer des limites maximales pour le volume de céréales détenu dans la réserve appartenant aux agriculteurs, mais ces limites ne doivent pas être inférieures à 19,1 millions de tonnes pour le blé et 25,4 millions de tonnes pour les céréales secondaires. Le Gouvernement des Etats-Unis a une réserve spéciale de sécurité alimentaire de 4 millions de tonnes de blé qui offre au pays une marge supplémentaire d'assurance pour faire face à ses engagements d'aide alimentaire ainsi qu'aux besoins d'aide d'urgence et de secours humanitaire des pays en développement. La Suède, outre ses stocks nationaux d'urgence de 103 000 tonnes de blé et de seigle, conserve un stock de 40 000 tonnes de blé pour lui permettre de participer aux opérations internationales d'urgence. La CEE a un stock de roulement minimum de 7 millions de tonnes. En Australie, l'Office du blé cherche généralement à maintenir les stocks de clôture de campagne à des niveaux suffisants pour assurer l'approvisionnement de ses clients habituels et faire face aux situations d'urgence.

9. Certains pays développés importateurs qui ont adopté des objectifs (par exemple, la Finlande, la Norvège et la Suisse) et certains pays en développement à revenu assez élevé qui doivent importer pour couvrir la majeure partie de leurs besoins de céréales, comme Oman et le Royaume d'Arabie saoudite, ont fixé leurs objectifs de stockage à 50 pour cent ou plus de leurs besoins annuels de consommation de céréales. Cependant,

1/ Cet exposé est fondé sur les informations communiquées par les gouvernements en réponse au dernier questionnaire et aux questionnaires antérieurs, les dossiers du PASA et les renseignements obtenus d'autres sources, par exemple le Conseil international du blé. On entend par "politique" de stockage une voie ou méthode d'action précise établie par un gouvernement afin d'orienter, d'influencer ou de déterminer le niveau des stocks dans le pays en cause en fonction de certains objectifs.

2/ Voir Annexe.

les objectifs de la plupart des pays en développement correspondent généralement à 15 - 25 pour cent de leur consommation annuelle et il y a même des pays où ils en représentent moins de 10 pour cent. Parmi les pays en développement, le Bangladesh, l'Equateur, le Guatemala, le Lao, le Népal et le Pérou indiquent que leurs objectifs sont actuellement fixés au-dessous des niveaux jugés souhaitables pour la sécurité alimentaire nationale.

10. Il ressort de l'étude que nombre de pays en développement ne bénéficient pas encore de la protection qu'offrent des stocks même minimaux. Sur les 70 pays en développement pour lesquels le Secrétariat disposait d'informations, 60 ont adopté des politiques de stockage explicites mais un petit nombre seulement ont réussi à mettre pleinement ces politiques en oeuvre ^{1/}. Parmi les pays en développement qui ont donné des informations au Secrétariat, l'Argentine, la Colombie, Chypre, la République de Corée, Panama, les Philippines et le Zimbabwe disposent de stocks dont le volume correspond de façon générale à leurs objectifs de sécurité alimentaire. Nombre d'autres pays en développement, en particulier les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, n'ont pas réussi à mettre en application leurs politiques de stockage ni à réaliser leurs objectifs et restent donc exposés aux dangers liés aux pénuries alimentaires.

11. L'insuffisance de la production vivrière nationale et les difficultés de balance des paiements figurent parmi les principaux obstacles que les pays en développement rencontrent pour amener leurs réserves aux niveaux d'objectifs. Dans la plupart des pays à déficit alimentaire, la pénurie de devises suscite de graves difficultés, même pour assurer les importations les plus urgentes pour la consommation courante et ces pays peuvent rarement obtenir une aide alimentaire en vue de constituer des réserves de sécurité alimentaire. Plusieurs pays citent toujours le manque de moyens de stockage et les difficultés de transport, qui gênent le mouvement des produits des zones excédentaires vers les zones dotées d'entrepôts, comme de graves obstacles, indépendamment des problèmes financiers, techniques et administratifs liés à la gestion d'une réserve alimentaire nationale.

12. Les pays en développement qui ont pu constituer des stocks ces dernières années en ont tiré de grands avantages. Ainsi, le Bangladesh a pu couvrir une partie du déficit de production agricole enregistré en 1982 en puisant dans les stocks accumulés antérieurement; ces stocks sont ainsi tombés à 764 000 tonnes à la mi-octobre 1982 contre 1,33 million de tonnes un an auparavant. L'Inde a elle aussi eu recours aux stocks d'Etat pour compenser le recul de la production en 1982 et couvrir la demande accrue de son réseau de distribution public; outre les 2,3 millions de tonnes importées en 1981/82, le gouvernement a acheté environ 4 millions de tonnes de blé sur le marché international en 1982/83 pour alimenter le réseau de distribution public tout en reconstituant les stocks. Certains autres pays en développement qui ont fait de meilleures récoltes en 1982 ont pu renforcer leurs stocks cette année. Ainsi, en Indonésie, les stocks de fin d'année ont été estimés à 2,1 millions de tonnes en 1982, soit 600 000 tonnes de plus qu'un an auparavant. Au Pakistan aussi, on estime que les stocks ont été supérieurs de 600 000 tonnes au niveau des années précédentes.

13. Les pays développés ont généralement été en mesure de mettre en application leurs politiques de stockage de céréales. Toutefois, ces politiques sont en général orientées vers des objectifs nationaux qui ne font pas toute la place requise aux intentions de l'Engagement et du Plan d'action. Ces politiques, tout en ayant pour objectif au plan national d'assurer les approvisionnements intérieurs et, dans le cas des pays exportateurs, de remplir les engagements d'exportation, y compris les engagements d'aide alimentaire au titre de la Convention relative à l'aide alimentaire, ne constituent pas dans leur ensemble un système coordonné qui "ait pour effet de maintenir les stocks de céréales de base à un niveau minimal de sécurité pour l'ensemble du monde". Certains gouvernements n'ont rien fait parce que les mesures nationales postulaient la conclusion d'un nouvel accord international sur les céréales comportant des dispositions relatives au stockage. Les pays exportateurs font de la compensation des fluctuations des récoltes

^{1/} Voir Annexe.

l'un des objectifs de leur politique de stockage mais seuls les Etats-Unis ont créé et mis en place une réserve céréalière importante - détenue en partie par le gouvernement mais appartenant surtout aux agriculteurs - qui est maintenue hors du marché en périodes de prix bas et de disponibilités abondantes et mise à la disposition des acheteurs nationaux et étrangers lorsque les prix atteignent des seuils déterminés. Cependant, le Gouvernement des Etats-Unis autorise actuellement le déblocage partiel de cette réserve dans le cadre du Programme de paiements en nature (PIK) qui vise à réduire la production de blé et de céréales secondaires en 1983.

14. Le Conseil de la FAO a reconnu, à sa 82ème session (novembre 1982), qu'en l'absence d'un nouvel arrangement international sur les céréales comportant des dispositions de sécurité alimentaire et de stabilisation des marchés, il était nécessaire d'apporter un soutien accru aux efforts nationaux visant à créer des stocks de sécurité alimentaire conformément au Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale. Les gouvernements reconnaissent de plus en plus qu'il est nécessaire de renforcer leur sécurité alimentaire et bon nombre d'entre eux entreprennent des actions concertées pour constituer des stocks, former du personnel aux techniques et à la gestion et améliorer leurs infrastructures, notamment leur capacité de stockage et leurs réseaux de transport - dans plusieurs cas, avec une aide bilatérale ou multilatérale, entre autres celle du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire de la FAO. Etant donné que les gouvernements de ces pays ne disposent que de ressources limitées, ils ont besoin d'une aide financière et technique extérieure accrue pour compléter leurs efforts en faveur de leur sécurité alimentaire.

III. MESURES SPECIALES DESTINEES A AIDER LES PAYS A FAIBLE REVENU ET A DEFICIT ALIMENTAIRE A SATISFAIRE LEURS BESOINS D'IMPORTATIONS COURANTS ET LEURS BESOINS D'URGENCE

Aide alimentaire

15. La Convention relative à l'aide alimentaire de 1980 (CAA) a été prorogée pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 1986. Cependant, bien qu'il soit recommandé, dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (SID), de n'épargner aucun effort pour augmenter à la fois le nombre des contributeurs et le montant des contributions des donateurs actuels afin que la nouvelle Convention puisse être renouvelée avant le deuxième semestre de l'année 1981 avec la ferme assurance que l'objectif de 10 millions de tonnes fixé constituera "le minimum absolu de l'aide fournie, même en périodes de prix élevés et de pénurie alimentaire", les contributions minimales au titre de la CAA sont restées inchangées, représentant au total 7,6 millions de tonnes de céréales.

16. En réponse aux requêtes formulées par l'Assemblée générale des Nations Unies 1/ et le Directeur général de la FAO 2/, le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire procédera à un examen des besoins d'aide alimentaire et des objectifs fixés pour cette aide lors de sa 15ème session, en mai 1983.

Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU)

17. En 1981, la RAIU a, pour la première fois depuis son entrée en activité en 1976, atteint et même dépassé l'objectif minimum de 500 000 tonnes de céréales. En effet, les contributions de 1982 ont représenté environ 450 000 tonnes de céréales et 51 000 tonnes d'autres produits alimentaires. Afin d'assurer à la Réserve un niveau de ressources suffisant, prévisible et régulier, le CPA a approuvé lors de sa treizième session la proposition tendant à organiser une conférence de contributions conjointe pour annoncer les contributions biennales volontaires aux ressources ordinaires du PAM et à la RAIU. La première conférence conjointe de contributions aux ressources ordinaires du Programme et de contributions à la RAIU pour l'exercice 1983-84 a eu lieu

1/ Résolution N° A/RES/35/56, 20 janvier 1981.

2/ Onzième session du CPA, mai 1981.

en mars 1982. Elle a été utile car elle a permis d'annoncer les contributions à l'avance pour 1983 et 1984 mais les quantités promises n'ont représenté que le tiers environ de l'objectif minimum.

18. Etant donné l'importance particulière qu'il attache à la Réserve et à son bon fonctionnement, le CPA s'est engagé à examiner avec attention la situation de la RAIU au cours de ses sessions ultérieures et notamment à étudier dans quelle mesure la conférence des contributions permettrait pleinement, comme prévu, d'assurer à la RAIU un niveau de ressources suffisant, prévisible et régulier. A sa 13^{ème} session, le Comité est convenu d'examiner le niveau des contributions, le fonctionnement de la RAIU et ses rapports avec les activités des autres institutions des Nations Unies et des pays donateurs pour les opérations d'urgence. Il a reconnu qu'il pourrait être nécessaire, après son examen des résultats effectifs de la RAIU, d'étudier, à une session ultérieure, le renforcement éventuel de la Réserve.

Mécanisme de financement des importations de produits alimentaires du FMI

19. Ainsi qu'il est recommandé dans le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale, le FMI fournit une aide financière aux Etats Membres pour compenser une hausse temporaire du coût de leurs importations de céréales due à des facteurs indépendants de leur volonté - par exemple, recul de la production nationale ou forte hausse des prix à l'importation. Depuis mai 1981, époque à laquelle a été institué le mécanisme du FMI pour le financement des importations de céréales, le Fonds a apporté à ce titre une aide équivalant à 33,6 millions DTS au Bangladesh, 60,4 millions DTS (y compris une compensation pour la baisse des recettes d'exportation de marchandises) au Kenya, 106 millions DTS à la République de Corée, 12 millions DTS au Malawi et 123 millions DTS au Maroc. Le Bangladesh et le Maroc ont en outre reçu une aide pour compenser la baisse de leurs recettes d'exportation de marchandises. D'autre part, les recettes d'exportation de marchandises de la République de Corée et du Malawi étant plus élevées que l'année précédente, l'assistance fournie a été calculée avec déduction de l'accroissement de leurs recettes d'exportation.

20. Le Conseil d'administration du Fonds examinera le fonctionnement du mécanisme en juin 1983.

IV. MESURES PRISES POUR ENCOURAGER L'AUTONOMIE COLLECTIVE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT EN VUE DE RENFORCER LEUR SECURITE ALIMENTAIRE

21. Le Comité, à sa septième session, a réaffirmé qu'il est favorable au principe d'autonomie collective tel qu'il est énoncé dans le Plan d'action pour la sécurité alimentaire mondiale; il a adopté les conclusions et les principes directeurs énoncés dans le document du Secrétariat CFS: 82/4 qui concerne l'élaboration de programmes sous-régionaux et régionaux de sécurité alimentaire; il a invité le Secrétariat à continuer à se tenir au courant de ces programmes et à lui en rendre compte à ses sessions futures. Lors de l'examen du rapport du Comité, le Conseil de la FAO, à sa 82^{ème} session, a soutenu les initiatives régionales et sous-régionales tendant à renforcer la sécurité alimentaire, notamment celles qui concernent les infrastructures, la production et les systèmes d'alerte rapide, et il a souligné que ces initiatives devraient compléter et non remplacer les efforts et les mécanismes prévus aux niveaux national et mondial.

Commission régionale de la sécurité alimentaire pour l'Asie et le Pacifique

22. La création de la Commission de la sécurité alimentaire pour l'Asie et le Pacifique par le Conseil de la FAO, à sa 82^{ème} session, sur recommandation de la 16^{ème} Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, est un événement important qui devrait encourager l'autonomie collective en matière de sécurité alimentaire dans les pays en développement. La Commission a notamment pour mandat de promouvoir, à l'échelon régional ou sous-régional, l'autonomie collective des pays membres en matière d'approvisionnement alimentaire, compte dûment tenu des intérêts des pays en développement tant exportateurs qu'importateurs de produits vivriers moyennant:

- i) des arrangements d'assistance mutuelle permettant de résoudre les difficultés de sécurité alimentaire à court terme, particulièrement à l'occasion de mauvaises récoltes;
- ii) l'analyse des besoins en vue de la création de réserves de sécurité alimentaire et de l'infrastructure appropriée pour l'entreposage, la commercialisation, le traitement et le transport des produits, et la formulation de recommandations à ce sujet;
- iii) l'identification des problèmes de sécurité alimentaire à long terme, et notamment des contraintes qui pèsent sur la production et des moyens qui permettraient de les surmonter.

La première session de la Commission régionale doit se tenir à la fin de l'année à Bangkok.

Réserves nationales et régionales de sécurité alimentaire au Sahel

23. A la demande du Conseil des Ministres du CILSS, une Conférence de donateurs a été organisée conjointement par le CILSS et le Directeur général de la FAO à Rome, en mars 1982, pour examiner les meilleurs moyens de financer le programme national et régional de réserves de sécurité alimentaire au Sahel.
24. La réunion a reconnu que, sans une action concertée, le déficit alimentaire structurel de la sous-région augmenterait probablement de manière spectaculaire à l'avenir. En conséquence, il est nécessaire d'élaborer des programmes à long terme qui visent à accroître considérablement la production et à réaliser l'autosuffisance alimentaire. A court terme, il faudra prendre des mesures internationales pour assurer la sécurité alimentaire des populations sahéliennes.
25. On est convenu d'entreprendre des études pour évaluer les stocks au niveau du village et de l'exploitation en vue de les intégrer éventuellement dans le système global de réserves de sécurité alimentaire. On a également reconnu que la création de stocks de réserve, tant nationaux que régionaux, de l'ampleur proposée dans l'étude de faisabilité représenterait une tâche trop lourde pour les offices nationaux des céréales dont les capacités d'administration sont déjà surchargées. D'où la nécessité d'élaborer des programmes de formation bien conçus qui permettent d'améliorer ces capacités. En conséquence, le Directeur général a engagé un premier crédit de 1 million de dollars E.-U. sur les ressources du PCT pour les programmes de formation.
26. Lors d'une réunion de suivi à Ouagadougou, organisée conjointement en septembre 1982 par le CILSS et le Club du Sahel, on a décidé: d'établir une Division céréalière régionale (DCR) dont la tâche se limitera au départ à l'analyse de l'information et à l'harmonisation des politiques; et d'entreprendre une enquête sur le stockage à l'exploitation en vue d'explorer les possibilités d'utiliser cette forme de stockage pour les urgences tant au niveau national que régional.
27. Lors de cette réunion, le PNUD, la France et l'Italie se sont déclarés disposés à participer au financement de certaines de ces activités pour renforcer la sécurité alimentaire dans les pays sahéliens.

Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC)

28. Lors de la réunion au sommet de la SADCC, à Gaberones (Botswana) le 22 juillet 1982, on a indiqué que des études de faisabilité avaient été exécutées pour huit projets identifiés en vue de renforcer la sécurité alimentaire dans la région. Les projets concernaient la création de banques nationales et régionales de données statistiques, un système régional d'alerte rapide, des plans et des réserves alimentaires nationaux; la prévention des pertes de produits alimentaires après récolte, le traitement des denrées et une action conjointe en matière d'acquisition des produits vivriers et des facteurs de production, aide alimentaire comprise. Conformément à la demande de la

SADCC, la FAO a entrepris une étude de faisabilité et préparé des propositions de projet en vue de créer un système régional d'alerte rapide et d'organiser des systèmes nationaux d'alerte rapide dans les Etats Membres ou d'améliorer ceux qui existent.

Système économique latino-américain

29. Le Conseil latino-américain, à sa huitième réunion ordinaire tenue à Caracas en août 1982, a décidé de soutenir la création d'un système régional de sécurité alimentaire conformément à la recommandation d'une réunion d'experts nationaux de haut niveau qui avait eu lieu à Mexico en août 1981. La création de ce système aura les principaux objectifs ci-après: encouragement de l'autosuffisance alimentaire régionale grâce à des actions comportant la promotion de la production vivrière et agricole et l'encouragement des échanges de denrées de base entre les pays latino-américains; le renforcement des infrastructures nationales pour le stockage, notamment des réserves, pour le transport et pour l'information; l'encouragement d'échange d'informations à jour; la consultation permanente entre les Etats Membres pour agir rapidement afin de remédier aux carences alimentaires dans la région; et la coordination et les échanges d'expériences entre les systèmes nationaux et sous-régionaux de sécurité alimentaire. Le Conseil latino-américain a également décidé de créer un Comité d'action dans le cadre du SELA qui serait chargé d'entreprendre les actions nécessaires pour établir le système. Afin d'exécuter ce programme, le SELA, en coopération avec la FAO, a récemment analysé les facteurs liés à la création d'un service régional d'information et de coordination pour les denrées de base.

Dix-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine

30. La Conférence, qui a eu lieu à Managua, Nicaragua, en août-septembre 1982, a adopté une résolution dans laquelle elle appuyait la création éventuelle des systèmes de sécurité alimentaire souples et efficaces dans la région. Elle a recommandé que ces systèmes comportent la création de réserves alimentaires. Elle a également recommandé que le système soit basé sur un programme multilatéral qui pourrait aider les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à être moins vulnérables vis-à-vis d'un ou de plusieurs des pays industrialisés. Le Directeur général a été invité à préparer un rapport sur la situation de la sécurité alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes, et à le soumettre à la 18ème Conférence régionale de la FAO.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

31. La Commission a entrepris une étude spéciale sur l'approvisionnement et la distribution des produits alimentaires dans la région de l'Asie et du Pacifique, étude qui a été examinée à la 38ème session de la Commission à Bangkok, Thaïlande, en mars-avril 1982. Le Secrétaire exécutif de la CESAP a indiqué que les sections de cette étude concernant la sécurité alimentaire pourraient constituer un apport utile pour les travaux de la Commission régionale sur la sécurité alimentaire pour l'Asie et le Pacifique.

Réunion du Groupe d'experts sur les réserves de sécurité alimentaire organisée par le Groupe des 77

32. A la suite de la recommandation formulée par le Groupe des 77 dans le Programme d'action de Caracas, une réunion d'experts du Groupe sur les programmes de réserves de sécurité alimentaire a eu lieu à Manille, Philippines, en août 1982. La réunion a conclu i) que les politiques et pratiques de réserves nationales constituaient une base pour l'établissement de programmes sous-régionaux et régionaux de sécurité alimentaire; ii) qu'un programme d'acquisition et de maintien de réserves alimentaires dans les pays en développement devrait être composé d'un réseau de réserves alimentaires et de dispositifs financiers à l'échelle sous-régionale et régionale; iii) que les programmes de réserve alimentaire régionaux et sous-régionaux devraient être d'envergure modeste au départ; et iv) que les facteurs politiques, économiques et sociaux présentaient une importance capitale pour la réussite des programmes de réserves alimentaires régionaux

et sous-régionaux. La réunion a suggéré que l'on poursuive et intensifie les consultations régionales en vue d'arriver à formuler des recommandations spécifiques. Il a été convenu que la prochaine réunion d'experts étudierait de façon plus approfondie certaines des mesures visant à promouvoir l'autonomie collective.

33. Ainsi qu'on peut le voir, la plupart des programmes de sécurité alimentaire au niveau régional sont encore aux premiers stades d'examen ou de planification. La volonté politique, la préparation de programmes viables et acceptables et une aide financière et technique pour permettre aux pays intéressés de formuler et d'exécuter des programmes régionaux sont les conditions préalables indispensables pour encourager l'autonomie collective entre les pays en développement.

POLITIQUES ET PRATIQUES NATIONALES DE STOCKAGE DES CEREALES

P A Y S	Politique de stockage explicite	Pratiques de stockage	Objectifs des pratiques et politiques de stockage						Objectif des stocks céréaliers (milliers de tonnes)	L'objectif des stocks est-il approprié?	Stocks réels (exprimé en pourcentage de l'objectif) %	Propriétaire du stock Gouvernement (G) Secteur privé (P)	Obstacles qui s'opposent à la réalisation de l'objectif				
			Assurer l'approvisionnement des marchés nationaux et d'exportation	Palre face aux urgences	Stabiliser les prix	Assurer les programmes de distribution publics	Satisfaire les engagements internationaux tels que l'aide alimentaire ou les contrats à long terme	Considérations stratégiques					Production nationale insuffisante	Manque de devises pour importer	Manque d'installations d'entreposage	Difficultés de transport	Difficultés techniques de gestion des stocks
1. Algérie	X		X	X	X	X	X	X	2 000 1/ 400-500 3/	Oui	214 n.d.	G G + P					
2. Argentine	X		X	X	X	X	X	X		Oui							
3. Australie	X	X	X	X	X	X	X	X									
4. Autriche*	X		X	X	X	X	X	X	180 1 230 2/ 2-10 3/	Non	100 51	G P	X	X	X	X	X
5. Bangladesh	X		X	X	X	X	X	X									
6. Barbade*	X		X	X	X	X	X	X									
7. Bénin**	X		X	X	X	X	X	X	35 2/ 30 4/	Oui	165	G G + P					
8. Botswana*	X		X	X	X	X	X	X	4 078 2/	Oui							
9. Brésil	X		X	X	X	X	X	X	68 3/	Oui	9	G	X				X
10. Cameroun	X		X	X	X	X	X	X	38								
11. Canada	X		X	X	X	X	X	X									
12. Tchad**	X		X	X	X	X	X	X									
13. Chili	X		X	X	X	X	X	X	469 2/	Oui	99	G + P G + P					
14. Colombie	X		X	X	X	X	X	X									
15. Costa Rica	X		X	X	X	X	X	X									
16. Chypre	X		X	X	X	X	X	X	100 2/ 81,4 2/ 17,7 4/	Non Oui Non	140	G G G + P					
17. Rép. Dominicaine	X		X	X	X	X	X	X									
18. Equateur	X	X	X	X	X	X	X	X									
19. CEE	X		X	X	X	X	X	X	1 070 3/	Oui	91	G	X	X			X
20. Egypte	X		X	X	X	X	X	X									
21. El Salvador	X		X	X	X	X	X	X									
22. Fidji	X		X	X	X	X	X	X	1,6 0,9 4/ 15 1/	Oui	26	P G G + P		X	X	X	
23. Finlande	X		X	X	X	X	X	X									
24. Ghana** 5/	X		X	X	X	X	X	X	27,6 4/ 16	Non		G					
25. Guatemala	X		X	X	X	X	X	X									
26. Guyana**	X		X	X	X	X	X	X									
27. Honduras**	X		X	X	X	X	X	X									
28. Hongrie	X		X	X	X	X	X	X	1 200 1/ 15,5-20,8/ 2 025	Oui		G + P G G					
29. Inde	X		X	X	X	X	X	X		Oui							
30. Indonésie**	X		X	X	X	X	X	X		Oui							

P O L I T I Q U E S N A T I O N A L E S D E S T O C K A G E D E S C E R E A L E S

P A Y S	Politique de stockage explicite	Pratiques de stockage	Objectifs des pratiques et politiques de stockage						Objectif des stocks céréaliers (milliers de tonnes)	L'objectif est-il approprié?	Stocks réels (exprimé en pourcentage de l'objectif) %	-Propriétaire du stock (G) Gouvernement (P) Secteur privé	Obstacles qui s'opposent à la réalisation de l'objectif				
			Assurer l'approvisionnement des marchés nationaux et d'exportation	Stabiliser les prix	Assurer les programmes de distribution publics	Satisfaire les engagements internationaux tels que l'aide alimentaire ou les contrats à long terme	Considérations stratégiques	Manque de devises pour importer					Manque d'installations d'entrepôts	Difficultés de transport	Difficultés techniques de gestion des stocks	Autres problèmes financiers ou administratifs	
31. Iran**	X		X	X	X	X	X	200-300	Oui								
32. Israël**	X		X	X	X	X	X	2 020 4/	Oui	118	G						
33. Japon	X		X	X	X	X	X	462 4/ 900 3/ 803,6 2/	Oui Oui Non	198 88	G G + P G + P	X	X	X			
34. Kenya	X		X	X	X	X	X	38 4/ 3			G + P						
35. Corée (Rép. de)	X		X	X	X	X	X	570									
36. Lao (R.D.P.)	X		X	X	X	X	X										
37. Lesotho**	X		X	X	X	X	X										
38. Sibérie**	X		X	X	X	X	X										
39. Libye**	X		X	X	X	X	X										
40. Malaisie	X		X	X	X	X	X										
41. Malawi**	X		X	X	X	X	X										
42. Maldives**	-X		X	X	X	X	X										
43. Mali	X		X	X	X	X	X	48 4/ 12,5 4/	Oui Oui	21 70	G G + P	X	X	X			X
44. Malte	X		X	X	X	X	X										
45. Mauritanie	X		X	X	X	X	X										
46. Maurice*	X	X	X	X	X	X	X	25	Non		P						
47. Mexique	X		X	X	X	X	X	1 500 4/									
48. Maroc*	X		X	X	X	X	X										
49. Mozambique	X		X	X	X	X	X	60 4/ 32 2/	Oui Non	44	G G	X	X	X			X X
50. Népal	X		X	X	X	X	X										
51. Nouvelle-Zélande*	X	X	X	X	X	X	X										
52. Nicaragua	X		X	X	X	X	X	78,9 2/ 45 4/ 3 000 4/	Non Oui		G	X	X	X			X
53. Niger**	X		X	X	X	X	X										
54. Nigéria**	X		X	X	X	X	X										
55. Norvège	X		X	X	X	X	X	1 575 2/ 69 2/	Oui	95	G + P						
56. Sultanat d'Oman	X		X	X	X	X	X	2 000 2/	Oui	16	G	X	X	X			
57. Pakistan	X		X	X	X	X	X										
58. Panama	X		X	X	X	X	X	23,1 4/ 100	Oui	189	G						
59. Paraguay**	X		X	X	X	X	X	226,3 3/	Non		G + P	X	X				
60. Pérou	X		X	X	X	X	X										
61. Philippines	X		X	X	X	X	X	1 877 3/	Oui Oui	96	G + P G	X X	X X				
62. Pologne																	
63. Portugal*																	
64. Roumanie**	X		X	X	X	X	X										
65. Rwanda*	X		X	X	X	X	X	4 4/ 712 3/	Non Oui		P	X					
66. Arabie saoudite	X		X	X	X	X	X										
67. Sénégal**	X		X	X	X	X	X	64									
68. Singapour**	X		X	X	X	X	X										
69. Somalie**	X		X	X	X	X	X										

POLITIQUES ET PRATIQUES NATIONALES DE STOCKAGE DES CEREALES

PAYS	Politique de stockage explicite	Objectifs des pratiques et politiques de stockage						L'objectif des stocks est-il approprié?	Stocks réels (exprimé en pourcentage de l'objectif)	Propriétaire du stock (G) Gouvernement (P) Secteur privé	Obstacles qui s'opposent à la réalisation de l'objectif							
		Assurer l'approvisionnement des marchés nationaux et d'exportation	Faire face aux urgences	Stabiliser les prix	Assurer les programmes de distribution publics	Satisfaire les engagements internationaux tels que l'aide alimentaire ou les contrats à long terme	Considérations stratégiques				Production nationale	Manque de devises pour importer	Manque d'installations d'entreposage	Difficultés de transport	Difficultés techniques de gestion des stocks	Autres problèmes financiers ou administratifs		
70. Espagne	X	X	X	X	X	X	X											
71. Sri Lanka	X	X	X	X	X	X	X											
72. Soudan**	X	X	X	X	X	X	X	Oui	100	G								
73. Suède	X	X	X	X	X	X	X	Oui	100	G + P								
74. Suisse	X	X	X	X	X	X	X											
75. Rép. arabe Syrienne**	X	X	X	X	X	X	X											
76. Tanzanie**	X	X	X	X	X	X	X	Oui	148	G + P								
77. Thaïlande	X	X	X	X	X	X	X	Oui	89	G + P								
78. Togo	X	X	X	X	X	X	X											
79. Trinité-et-Tobago*	X	X	X	X	X	X	X	Oui	26	G + P								
80. Tunisie	X	X	X	X	X	X	X											
81. Turquie 5/	X	X	X	X	X	X	X											
82. Haute-Volta**	X	X	X	X	X	X	X	Oui		G + P								
83. Uruguay	X	X	X	X	X	X	X											
84. Etats-Unis	X	X	X	X	X	X	X											
85. Viet Nam	X	X	X	X	X	X	X											
86. Rép. dém. pop. du Yémen**	X	X	X	X	X	X	X			G								
87. Yougoslavie	X	X	X	X	X	X	X	Oui	240	G								
88. Zambie	X	X	X	X	X	X	X	Oui		G								
89. Zimbabwe	X	X	X	X	X	X	X	Oui		G								

Source: Réponses des gouvernements au questionnaire de 1982 sur les politiques et pratiques nationales de stockage de produits alimentaires.

* Conseil international du blé, CL 79/10, 9 novembre 1982.

** Réponses aux questionnaires sur les politiques nationales de stockage de produits alimentaires envoyés avant 1982, autres sources officielles et non officielles.

Notes: 1/ Estimé sur la base de l'objectif officiel exprimé en semaines de consommation ou en pourcentage de la consommation annuelle.

2/ Stocks de roulement + stocks de réserve.

3/ Stocks de roulement seulement.

4/ Stocks de réserve seulement.

5/ Outre l'objectif indiqué, la Food Distributing Corporation conserve 5% de ses achats de céréales.

6/ La politique est actuellement examinée par le "Conseil national de l'alimentation" qui vient d'être créé. Renseignements basés sur des données antérieures complétées par celles du Conseil international du blé.

